



Rompon, le 10 Mai 2022

Objet : Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique relative au projet d'aliénation d'une partie du chemin de Sauzet sur la commune de Rompon.

Je soussigné, Yann Vivat maire de Rompon, certifie que l'avis relatif à l'enquête publique citée en objet a été :

- A été affiché en mairie de Rompon quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, ainsi que dans divers endroits de la commune de Rompon, aux extrémités du chemin en question, près du cimetière de Laval, à la Mairie.
- Diffusé sur l'application PanneauPoket, commune de Rompon, quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du 10/03/2022 au 21/04/2022.
- Publié sur le site internet de la commune de Rompon quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du 10/03/2022 au 21/04/2022.
- Publié le 10/03/2022 dans le journal « Le Dauphiné Libéré »
- Publié le 10/03/2022 dans le journal « La Tribune »

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit.

Yann Vivat
Maire de Rompon.